

# Covid-19 : le préfet impose le port du masque dans tout le département

Le préfet des Yvelines vient de prendre un arrêté renforçant certaines mesures face à l'épidémie de la Covid-19, dont le port du masque dans tout le département et l'interdiction de consommer de l'alcool sur la voie publique à compter du mardi 2 mars.



Retrouvez les arrêtés pris par le Préfet ci-dessous.

## Documents

[Arrêté préfectoral interdisant la consommation d'alcool sur la voie publique dans les Yvelines](#)

[Arrêté préfectoral rendant obligatoire le port du masque dans le département des Yvelines](#)

## Liens utiles

[Le port du masque à Magny-les-Hameaux](#)